

# L E T T R E A U X G R A N D V E R T O I S



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Une association « environnementale » de Vert-le-Grand fait circuler une pétition et une lettre ouverte dans laquelle elle accuse nommément les conseillers municipaux de la commune de négliger la santé des habitants en autorisant l'installation d'un centre de stockage de déchets non dangereux sur la commune (déchets non valorisable).

## **Ces accusations très graves ne sont étayées par aucune preuve.**

Qu'en est-il en réalité ?

Les centres de stockage de déchets non dangereux sont des installations industrielles, **sévèrement contrôlées** par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France (DRIRE) qui ont fait l'objet de **nombreuses études préparatoires** avant d'être mises en service :

- études géologiques pour s'assurer de la parfaite étanchéité du sous-sol (étanchéité « passive »)
- études hydrogéologiques pour écarter tout risque de pollution de la nappe phréatique
- études d'impact (air, eau, bruit, transport, faune et flore, paysage...)
- étude des éventuels effets sur la santé

Le lieu, une fois choisi, fait l'objet d'une **étanchéification « active »** par une couche d'argile, la pose d'une membrane imperméable, la pose de conduits d'aspiration du biogaz et de pompage des lixiviats (« jus de décharge »). Le biogaz est utilisé pour produire de l'électricité et les lixiviats sont traités sur le site.

L'ensemble des installations est **contrôlé en permanence** par la DRIRE et par l'exploitant (à Vert-le-Grand, le groupe SEMARDEL).

La nappe phréatique est **contrôlée** par un réseau complet de piézomètres destinés à identifier d'éventuelles pollutions (**aucune pollution de la nappe due aux installations de l'Ecosite n'a jamais été détectée à ce jour**).

Les résultats des analyses sont présentés chaque année à la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) dans un rapport accessible au public, à la mairie ou sur internet.

Par ailleurs, un représentant de l'association locale en question est membre de cette commission, je lui fais confiance pour intervenir, s'il y a lieu, en séance, auprès du Préfet, s'il a des inquiétudes sur le fonctionnement des installations.

Avec le Conseil municipal je continuerai, comme je l'ai toujours fait, à rester vigilant sur les installations de l'Ecosite et à fournir aux Grandvertois l'ensemble des informations nécessaires pour qu'ils se fassent eux-mêmes leur propre opinion. Par ailleurs, il est seul du ressort de l'Etat de mandater en son nom des études épidémiologiques. Ce pouvoir n'est pas celui de mon équipe.

En attendant de vous recevoir pour la traditionnelle cérémonie des vœux le 7 janvier 2012 à 11h30 dans la salle Henri Boissière, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

**Le Maire**

Jean-Claude Quintard

Décembre 2011